

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Rachel Jack

<https://www.cadre21.org/membres/37bea91093d4018ae0015026>

Date d'obtention : 2024-02-21 04:44:45

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Une fois que l'auteur du signalement a été pris en charge, on évalue l'incident à l'aide de la grille. Ensuite, on vérifie l'information en parlant avec tous les jeunes impliqués (seul à seul). Lorsqu'on détermine si l'acte est soit implusif ou malveillant, on prend le temps de parler avec le jeune instigateur pour avoir sa version des faits. Peu importe l'intention, nous devons contacter la police et suivre le reste des étapes.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est très important de suivre les étapes.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate est la dernière, qui est de parler au jeune instigateur. Le jeune instigateur pourrait réagir de manière hostile, défensive ou agressive.